



8.9

DEC_0082_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HISTORIAE VIVAE POUR L'ORGANISATION D'ANIMATIONS MÉDIÉVALES

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, sous l'action de son office de tourisme, de valoriser les acteurs locaux du tourisme lors du salon « Fête le plein d'idées » qui aura lieu à Saint-Philbert-sur-Risle le 19 avril 2025

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser à cette occasion des animations répondant à la demande des visiteurs et notamment des familles avec enfants,

CONSIDÉRANT que la thématique médiévale figure parmi les atouts du territoire,

Le Président décide la signature d'une convention avec l'association Historiae Vivae, sise 282 rue de la Caboterie 27500 Tocqueville et représentée par son président M. Eric Nialet, pour la mise en place d'un campement et d'animations médiévales le samedi 19 avril 2025 sur le site du Prieuré de Saint-Philbert-sur-Risle à l'occasion du salon du tourisme « Fête le plein d'idées ». Le montant de la prestation est de 1000€TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 30 avril 2025

Le Président



Francis COUREL

